

ARRETE n° 2024-2084

Le maire de la ville de Bressuire

ARRETE

Article 1

A compter du 26 juin 2024, Cet arrêté annule et remplace tous les arrêtés de date antérieure, concernant la police de la route, Rue de la Prévoté (RD 151 en agglomération) à BEAULIEU sous BRESSUIRE.

Article 2

A compter du 26 juin 2024, Cette voie a été dénommée Rue de la Prévoté (RD 151 en agglomération) par délibération du Conseil Municipal du 15 12 1989

Article 3

A compter du 26 juin 2024, la circulation et le stationnement sont interdits aux véhicules affectés au transport de marchandise de plus de 3,5 tonnes, sauf pour la livraison des riverains directs , Rue de la Prévoté (RD 151 en agglomération) à BEAULIEU sous BRESSUIRE, entre la rue du Champ du Bois et la place Raoul Ardent .

Article 4

A compter du 26 juin 2024, les conducteurs des véhicules circulant Rue de la Prévoté (RD 151 en agglomération) à BEAULIEU sous BRESSUIRE, ont l'obligation de « s'arrêter au feu rouge », les véhicules circulant rue du Champ du Bois sont prioritaires.

Article 5

A compter du 26 juin 2024, les conducteurs des véhicules circulant Rue de la Prévoté (RD 151 en agglomération) à BEAULIEU sous BRESSUIRE, ont l'obligation de « marquer l'arrêt » , les véhicules circulant Place Raoul Ardent sont prioritaires.

Article 6

A compter du 26 juin 2024, Conformément au code de la route, le stationnement est interdit sur ou partiellement sur le trottoir.

Article 7

A compter du 26 juin 2024, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h, Rue de la Prévoté (RD 151 en agglomération) à BEAULIEU sous BRESSUIRE, entre la parcelle cadastrée 028 ARO296 et la place Raoul Ardent .

Article 8

A compter du 26 juin 2024, Madame La Directrice Générale des Services de la ville de Bressuire, Monsieur Le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie, Monsieur Le chef de la Police Municipale, seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée ainsi qu'à Madame le chef de Service du SMUR, Monsieur le commandant du Centre de Secours Principal.

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint chargé de la voirie, du CTM et des Espaces Verts,

Yannick CHARRIER

Mis en ligne le

26 JUIN 2024